CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E108878** **VALABLE JUSQU'AU** **05/05/2026**

ÉDITÉ LE **15/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/08/2011
Forme juridique : SARL
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 534318837

Siret : **534 318 837** **00026**
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 0 056382

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 21781665604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 21781665604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : **NORD HABITAT CONCEPT**
Sigle : NORD HABITAT CONCEPT (NHC)
25 RUE DE SOLFERINO
59100 ROUBAIX

Téléphone : 03 74 45 18 91 **Fax :**
Portable : 0627336768

Site Internet : nhchabitat.wixsite.com/nord-habitat-concept
E-mail : nhc.habitat@gmail.com

Responsabilité légale :
GOUDJIL MOHAND GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	10/07/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	10/07/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	15/03/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/10/2024
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	16/10/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	10/07/2024
o Fenêtres de toit	10/07/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	18/09/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.